

DELIBERATION N°625

OBJET : RECOURS AU RECRUTEMENT D'AGENTS PUBLICS, DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES ET FIXATION DES TAUX HORAIRES DE REMUNERATION

Entendu l'exposé de Madame Josyane MÉLÉARD, Adjointe au maire ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.123-7 qui dispose que les agents publics peuvent, sous réserve de l'autorisation préalable de leur autorité hiérarchique, exercer une activité accessoire à titre rémunéré auprès d'un autre employeur public, sous certaines conditions.

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 pris pour l'application de cet article énumère les activités accessoires autorisées, parmi lesquelles figure notamment la participation à des activités d'intérêt général exercées auprès d'une personne publique.

Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu lors de sa réunion du 04 juin 2025,

Considérant la nécessité de recourir au recrutement d'agents publics, dans le cadre d'activités accessoires, afin de faire face aux difficultés de recrutement des emplois en tension ou pour répondre aux besoins ponctuels d'expertises non disponibles en interne, dans le but de garantir la continuité et la qualité du service public rendu aux administrés.

Considérant la nécessité de proposer des taux horaires de rémunération en adéquation avec les expertises, les qualifications et les expériences de chaque candidat,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de recourir au recrutement des agents contractuels, dans le cadre d'activités accessoires

PRECISE :

Que le taux horaire de rémunération brut variera selon le niveau de qualification et d'expérience, à attester par les candidats (diplômes, arrêtés, concours, fonctions occupées, etc.), suivant les fourchettes suivantes :

- Catégorie C : de 15 à 25 € bruts chargés par heure
- Catégorie B : de 25 à 35 € bruts chargés par heure
- Catégorie A : de 35 à 60 € bruts chargés par heure.

Que les coûts horaires moyens chargés (hors frais indirects tels que congés, maladie, formation, etc.) sont de :

- Catégorie C : 27 € par heure
- Catégorie B : 38 € par heure
- Catégorie A : 45 € par heure.

AUTORISE le Maire ou la Conseillère déléguée à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-2177035(03-20250630)-DEL IB\_625\_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	3
Pouvoirs :	6
Votants :	32*

Convoqués le : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Indira GOKOUL, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

**ABSENTS :** Monsieur Karim ALLEK , Monsieur Régis VIEIRA, Madame Sonia LOPES.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Françoise MILLET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLACK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*\* Il est à noter l'arrivée de Monsieur Karim ALLEK après le vote de la délibération n°598 (Procès-verbal d'installation d'un nouveau membre du Conseil municipal)*

*\* Il est à noter l'arrivée de Madame Sonia LOPES après le vote de la délibération n°601 (Election d'un (e) délégué (e) suppléant (e) au sein du syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos)*

*\* Il est à noter que Madame Christine FLECK a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des délibérations n° 612 à 615, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.*

*\* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°623 (Année 2025 – budget principal – budget supplémentaire), et est revenue avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)*

*\* Il est à noter que Monsieur Teddy ROBIN a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)*

*\* Il est à noter que Monsieur Patrick VORDONIS a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs) et est revenu avant le vote de la délibération n°625 ( Recours au recrutement des agents publics dans le cadre d'activités accessoires et fixation des taux horaires de rémunération)*

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com